

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 31 AOUT 2020

SÉANCE DU 31 août 2020

L'an deux mille vingt, le 31 août, les membres du Conseil municipal de la Commune de FONTANES, se sont réunis à 20h30 à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 24 août 2020, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Roselyne VALETTE, Jean-François PLANAVERGNE, Corinne FONT, Jean-Pierre BROUQUIL, Morgane CALVET, Jean-Michel CANUT, Sébastien COIMET, Julien LEVIGNE, Dominique MACHEFERT, Christelle NAIL, Virginie SALAUN.

Morgane CALVET a été nommée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu du 04 juin 2020

Madame la Maire fait voter le compte rendu de la séance précédente après l'avoir envoyé au préalable à tous les membres du conseil. Le compte rendu est adopté par l'ensemble des conseillers.

2. Désignation d'un correspondant tempête

Madame la Maire informe que suite à la mise en place du nouveau conseil municipal, ENEDIS souhaite être informé des coordonnées du correspondant tempête.

A l'occasion d'événements climatiques ou d'incidents importants, une des priorités d'ENEDIS est de tenir notre municipalité informée de la situation du réseau sur notre territoire.

Il convient par conséquent de désigner un correspondant tempête qui participera aux réunions et qui sera l'interlocuteur pour ENEDIS dans le cadre d'événements exceptionnels.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne à l'unanimité :

- Monsieur Jean Michel CANUT correspondant tempête et Monsieur Dominique MACHEFERT, son remplaçant en cas d'empêchement.

3. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2019

Madame la Maire rappelle que le Code Général des collectivités territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif. Celui-ci doit être présenté à l'assemblée et faire l'objet d'une délibération.

Le SYDED du Lot a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après délibération, le conseil adopte à l'unanimité le rapport présenté par Madame la Maire.

4. Location de l'appartement au-dessus de l'école

Madame la Maire informe les membres du conseil municipal du départ de Madame DEPETRIS Sophie, locataire actuelle de l'appartement situé au-dessus de l'école le 13 septembre 2020.

Elle propose de relouer cet appartement à Madame SALAUN Virginie qui en a fait la demande le 14 août 2020 pour un loyer mensuel de 434,17 euros à compter du 14 septembre 2020.

Madame Virginie SALAUN ne prend pas part au vote.

Après délibération, le conseil municipal décide à la majorité :

- D'accepter la location de l'appartement à Madame SALAUN Virginie pour un loyer de 434,17 euros par mois à compter du 14 septembre 2020.
- Demande que soit versée une caution de 434,17 euros comme le prévoit le contrat de location.
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout document à intervenir.

5. Adhésion au conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement pour 2021

Madame la Maire propose que la commune adhère au CAUE du Lot afin de bénéficier de conseils en architecture, sur l'urbanisme et sur l'environnement à partir du 01/01/2021.

Le montant annuel de la cotisation s'élève à 60 euros pour les communes de moins de 700 habitants.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter l'adhésion de la commune au CAUE du Lot pour une cotisation de 60 euros.
- D'autoriser la maire à signer toutes pièces à intervenir.

6. Décision modificative n° 1 Budget Commune : Achat du tracteur pour l'entretien des espaces verts et du stade

Madame la Maire informe le conseil municipal de la nécessité de prévoir l'achat d'un nouveau tracteur tondeur pour l'entretien des espaces verts et du stade, l'actuel étant en panne régulièrement depuis quelques mois. Cet achat n'ayant pas été prévu au budget primitif 2020, elle propose l'ouverture de crédit suivant :

Compte 2188 op 231 : achat du tracteur : + 11 500 euros

Compte 21318 op 268 : Main courante terrain de foot : - 11 500 euros

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

7. Convention Technique et financière avec le SDAIL (Syndicat d'aménagement et d'ingénierie du Lot)

Madame la Maire évoque le projet de réhabilitation de la bâtisse située 20 rue des postes et la convention signée en 2018 entre l'EPF (établissement public foncier d'Occitanie), la commune de Fontanes et la communauté d'agglomération du Grand Cahors.

Elle rappelle la nécessité de faire appel à une assistance à maître d'ouvrage au regard du chiffrage déjà connu dans le pré projet de faisabilité. Elle présente les prestations assurées dans le cadre de cette convention à l'ensemble des conseillers.

Le coût prévisionnel de l'intervention est de 20 348 euros. La proposition financière sera à affiner au regard des besoins de la commune.

Conscients de la nécessité d'avancer sur ce projet, l'assemblée décide à l'unanimité de :

- Donner accord à Madame la Maire afin de signer la dite convention entre le SDAIL et la commune ainsi que tout document s'y rapportant.
- De prévoir les crédits nécessaires au budget de la commune.

8. Informations suite à délégation conseil municipal à Madame la Maire

- Devis Beffroi église de Saint Cevet (suite à dangerosité sur rapport annuel visite église) : Un devis d'un montant de 2 980,80 € TTC a été validé pour mise en œuvre travaux en 2021,
- Devis pour peinture fenêtres salle de la mairie pour un montant de 710 € HT signé.

9. INFORMATIONS DIVERSES

► Présentation par Madame la Maire du plan communal de sauvegarde mis à jour à la nouvelle équipe

► Présentation par Madame la Maire du procès-verbal de récolement des archives communales, un exemplaire sera transmis au département et un sera conservé en mairie. Une visite de deux personnes du service des archives départementales est prévue afin de faire un tri sur les archives.

► Présentation par Corinne FONT de la procédure du conseil municipal enfant, une prochaine réunion est à programmer avec la commission afin d'affiner le projet.

► Présentation par Jean Pierre BROUQUIL du réseau voisin vigilant ou réseau de participation citoyenne aux nouveaux élus. Une réunion annuelle est à programmer en présence de la gendarmerie.

► Dommages de la foudre au clocher de l'église de Saint Cevet : Madame la Maire précise qu'à ce jour le montant des travaux pourrait être d'environ 60 000 €. En urgence, l'idée est de préserver le patrimoine par des mesures conservatoires en attendant les travaux définitifs.

► Étude de sol suite à vente terrain : A prévoir dans le cadre de la vente des deux terrains sur le lotissement avant passage compromis. Madame le Maire fait faire des devis.

► Location copieur mairie : A prévoir fin d'année ou début 2021

- Demande location salle pour yoga : Proposition de 200 € à l'année
- Journée Citoyenne prévue le samedi 26 septembre 2020
- Comité consultatif prévu le 28 septembre 2020 à 18 heures

Réunions à prévoir à ce jour :

Structure	Date	participant
Syndicat Mixte ouvert Cahors sud	07 septembre 2020	VALETTE Roselyne
S E S E L	07 septembre 2020	VALETTE Roselyne
AG FCLF	13 septembre 2020	VALETTE Roselyne
S E S E L	14 septembre 2020	FONT Corinne
F D E L	16 septembre 2020	BROUQUIL Jean Pierre
Conseil Communautaire	23 septembre 2020	BROUQUIL Jean Pierre
APE	2 octobre 2020	FONT Corinne
S I F A	5 octobre 2020	FONT Corinne
Syndicat Mixte ouvert Cahors sud	6 octobre 2020	VALETTE Roselyne
Réseau de participation citoyenne	10 octobre 2020	Tous les conseillers et le réseau de PC de la commune



Madame la Maire indique la date du prochain conseil municipal : le 12 octobre 2020.

Madame la Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21h45.

La secrétaire de séance,
Morgane CALVET

La Maire,
Roselyne VALETTE.